

Règlement de sélection – REQ328 - Gestionnaire de dossiers au secrétariat du Collège d'Environnement (M/F/X)

1. Conditions de participation

Vous serez admis à la sélection à condition de **disposer du diplôme requis ET de posséder l'expérience professionnelle appropriée**. La vérification de votre expérience se fait sur base de vos réponses aux questions posées lors de votre inscription. Répondez aux questions dans **la langue de l'emploi** pour lequel vous postulez, faute de quoi votre candidature ne pourra pas être retenue.

1.1. Diplôme requis à la date limite d'inscription

Vous êtes en possession d'un Diplôme de base de 2ème cycle (par exemple master/licencié) reconnu et délivré par les universités belges et les établissements d'enseignement supérieur de type long, après au moins 4 ans d'études ou par un jury de l'Etat ou de l'une des Communautés dans l'une des orientations suivantes :

- Bioingénierie, Sciences Agronomiques
- Sciences Vétérinaires
- Médecine
- Sciences Chimiques, Sciences Biologiques, Biotechnologie, Biochimie
- Ingénierie civile, spécialisation en : Chimie/Biochimie, Sciences des matériaux ou Sciences Biomédicales
- Ingénierie industrielle, spécialisation en : Chimie/Biochimie, Agronomie
- Sciences Biomédicales, Sciences Pharmaceutiques
- Sciences géographiques, sciences géologiques
- Sciences et gestion de l'environnement

Quelles sont les autres possibilités de participation en matière de diplôme ?

- Vous pouvez également participer si vous possédez un diplôme obtenu auparavant, assimilé à l'un des diplômes précités.
- Vous participez **sous réserve** lorsque :
 - Vous avez obtenu votre diplôme dans un pays autre que la Belgique :
Vous n'avez pas encore obtenu l'équivalence de votre diplôme ? Adressez-vous dès maintenant (la procédure étant relativement longue) auprès du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles – [service équivalences](#)

(02/690.80.00) et envoyez-la à talent.brussels (voir « Données de contact talent.brussels »).

- o Vous avez obtenu votre diplôme dans une langue autre que le français :
En fonction de votre situation, vous devrez peut-être obtenir un certificat linguistique chez Selor pour attester de votre connaissance du français. Pour ce faire, vous devez vous [inscrire en ligne](#).

Vous n'êtes pas certain que votre diplôme vous donne accès à la sélection ou vous ne savez pas si vous devez passer un test linguistique ?

Informez-vous auprès de la personne de contact de talent.brussels avant la date limite d'inscription (voir « Données de contact talent.brussels »).

1.2. Expérience exigée à la date limite d'inscription

Vous avez une expérience pertinente de minimum de 1 année dans le domaine de l'environnement, durant laquelle vous avez effectué au moins 1 des 3 tâches suivantes :

- Rédaction de notes de synthèses ou de résumés
- Recherche d'informations techniques
- Collecte d'informations techniques

1.3. Atouts

- Vous avez une bonne connaissance du néerlandais car vous évoluerez dans un environnement bilingue
- Vous avez un intérêt pour les matières environnementales

1.4. Comment postuler valablement ?

Vous pouvez poser votre candidature **jusqu'au 27/03/2023 inclus**.

Vous devez poser votre candidature en ligne via « My talent ». Nous procédons au screening du diplôme téléchargé lors de votre inscription.

Téléchargez votre diplôme et votre Curriculum Vitae (CV) en ligne au moment de l'inscription.

Attention : nous procédons à la vérification de l'expérience uniquement sur base des réponses aux questions posées lors de votre inscription. Votre CV servira uniquement de base d'information à l'étape entretien.

Si vous ne parvenez pas à télécharger votre diplôme ou votre CV, vous pouvez également en envoyer une copie à la personne de contact chez talent.brussels (voir la rubrique 'Données de contact talent.brussels') en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom, votre prénom et le numéro de la sélection.

2. Evaluation des compétences

Les compétences ci-dessous ainsi que la motivation pour la fonction sont importantes pour le poste et feront donc l'objet d'un ou plusieurs tests au cours de la procédure de sélection (sauf mention particulière).

2.1. Compétences comportementales

- Vous agissez de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respectez la confidentialité et les engagements et évitez toute forme de partialité.
- Vous vous impliquez et démontrez de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumez la responsabilité de la qualité des actions entreprises.
- Vous fournissez des conseils à vos interlocuteurs et développez avec eux une relation de confiance basée sur votre expertise

2.2. Compétences techniques

- **Vous êtes capable de résumer par écrit un texte de manière claire et compréhensible, tout en veillant à utiliser un langage adapté et en présentant votre résumé de manière structurée**

2.3. Aptitudes de raisonnement

- Raisonnement déductif

Une bonne motivation est aussi importante pour la fonction.

Attention ! La compétence en gras est considérée comme particulièrement importante pour la fonction.

Elle a donc une valeur plus importante dans le score final (x2) en cas de scénario 2 (voir « 3.2 Cas pratique écrit à distance »

3. Procédure de sélection

Si vous ne vous inscrivez pas ou ne vous présentez pas à une épreuve, nous ne tiendrons pas compte de votre candidature pour la suite de la procédure.

3.1. Epreuve informatisée à distance

Cette épreuve sera organisée si plus de 20 candidats répondent aux conditions de participations.

L'aptitude de raisonnement suivante sera mesurée à l'aide d'un test informatisé :

- Votre capacité de raisonnement déductif est mesurée à l'aide d'un test PC. Ce test mesure la capacité à développer des solutions sur la base d'informations et à tirer des conclusions à partir de données.

Pour réussir, vous devez obtenir **au moins la note C à chaque test** sur l'échelle des notes suivante :

- Score A (91 - 99) : très supérieur à la moyenne ou excellent
- Score B (70 - 90) : supérieur à la moyenne ou bon
- Score C (31 - 69) : moyen
- Score D (10 - 30) : inférieur à la moyenne
- Score E (1 - 9) : bien en dessous de la moyenne ou mauvais

Pour info:

- Une note comprise entre A et C indique un résultat (supérieur à la) moyen(ne), ce qui signifie que vous avez réussi l'épreuve. Une note D ou E indique un résultat inférieur à la moyenne, ce qui signifie que vous n'avez pas réussi l'épreuve.
- Les chiffres entre parenthèses indiquent les scores percentiles plus spécifiques.
- Compte tenu du nombre de poste à pourvoir, **seuls les 20 premiers lauréats** sont invités à l'étape suivante.
- **Veuillez noter que plusieurs personnes peuvent obtenir la même note en lettre mais que les points en percentiles correspondant à cette lettre peuvent être différents. C'est pourquoi le classement est établi sur base des scores obtenus en percentiles.**

Attention : En cas d'égalité de points en percentiles, le nombre de lauréats peut être augmenté à l'avantage du candidat.

Vous trouverez plus d'informations sur notre système de prise de décision [ici](#).

Cette épreuve se déroulera entre le 06/04/2023 et le 11/04/2023 (sous réserve de modification).

Cette épreuve se déroulera à distance.

Vous recevrez un e-mail vous indiquant les modalités pratiques. Si vous ne disposez pas d'un PC ou n'avez pas accès à un PC, vous pouvez passer le test chez talent.brussels sur demande. Veuillez contacter la personne de contact de talent.brussels **au plus tard deux jours avant la date de début du test** (voir "Coordonnées de talent.brussels").

3.2. Cas pratique écrit à distance

La compétence suivante sera mesurée à l'aide d'un test informatisé :

- Vous êtes capable de résumer par écrit un texte de manière claire et compréhensible, tout en veillant à utiliser un langage adapté et en présentant votre résumé de manière structurée

Ce cas pratique comporte **2 scénarios** en termes de cotation et de conditions pour accéder à l'étape suivante (entretien oral) :

- **Scénario 1** : Il y a **plus de 10 candidats** après l'étape « 3.1. Epreuve informatisée à distance ».
 - Ce test est obligatoire et sa réussite est une condition préalable pour passer à l'étape suivante (test oral/entretien). Seuls les **10 candidats les mieux classés** accéderont à l'étape suivante.
 - Le score obtenu à ce test n'est pas ajouté au score total de l'épreuve « entretien oral » et se suffit à lui-même. Pour réussir cette épreuve, vous devez obtenir au moins 50 points sur 100 au total.
 - En cas d'égalité de points, le nombre de candidats conviés à l'étape suivante peut être augmenté à l'avantage du candidat.

- **Scénario 2** : Il y a **10 candidats ou moins** après l'étape « 3.1. Epreuve informatisée à distance ».
 - Ce test est obligatoire, mais la réussite au test n'est pas une condition préalable pour passer à l'étape suivante.
 - Le score obtenu à ce test est ajouté au score total de l'épreuve « entretien oral ».

Cette épreuve se déroulera **entre le 17/04/2023 et le 18/04/2023** (sous réserve de modification). Cette épreuve se déroulera à distance. Vous recevrez un e-mail vous indiquant les modalités pratiques.

Si vous ne disposez pas d'un PC ou n'avez pas accès à un PC, vous pouvez passer le test chez talent.brussels sur demande. Veuillez contacter la personne de contact de talent.brussels **au plus tard deux jours avant la date de début du test** (voir "Coordonnées de talent.brussels").

3.3 Entretien oral chez talent.brussels

L'entretien évalue si vos compétences (voir rubrique « Evaluation des compétences ») répondent aux exigences du poste. Vous serez également questionné sur votre motivation, votre intérêt et vos affinités avec le domaine.

Les renseignements donnés lors de votre inscription en ligne dans « My talent » seront utilisés comme information complémentaire lors de l'entretien.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 50 points sur 100.

Dans le scénario 1 (voir 3.1), les points du cas pratique ne contribueront pas à la note finale de l'épreuve orale.

Dans le scénario 2 (voir 3.1), les points du cas pratique contribueront à la note finale de l'épreuve orale.

L'**épreuve orale** se déroulera entre le **02/05/2023 et le 04/05/2023** (sous réserve de modification).

Vous pourrez vous inscrire via votre profil de votre compte « My talent », uniquement si vous avez réussi (dans le scénario 1) ou effectué (dans le scénario 2) l'épreuve précédente (« cas pratique écrit organisé à distance »).

Pour des raisons d'organisation, vous pourrez vous inscrire **jusqu'à 48h avant l'heure de début de l'épreuve**. Passé ce délai, votre candidature ne sera dès lors plus prise en considération pour cette sélection.

Vous pourrez vous inscrire **uniquement aux dates proposées** sur votre profil « My talent ». Les demandes d'alternative envoyée via le lien « demande d'alternative » **ne seront pas** prises en compte. Si vous souhaitez demander une alternative, veuillez contacter la personne de contact Talent.brussels dès réception de l'invitation à vous inscrire à l'entretien. Veuillez également à justifier votre demande afin qu'elle puisse être analysée et qu'une réponse puisse vous être fournie rapidement. Cependant, veuillez noter qu'il ne sera pas toujours possible de répondre positivement aux demandes d'alternatives.

Si vous êtes lauréat de cette sélection, vous devrez – pour être nommé – remplir les conditions suivantes à la date d'affectation :

- Être belge lorsque les emplois comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou que les fonctions ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou d'autres collectivités publiques
- Les citoyens revêtus d'une nationalité autre que belge et non ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen sont admissibles, dans les services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et des personnes morales de droit public qui en dépendent, aux emplois civils qui ne comportent pas de participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou aux fonctions qui n'ont pas pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques.
- Si vous posez votre candidature dans une langue autre que celle de votre diplôme, vous devez avoir l'Article 7 correspondant à votre diplôme.
- Être d'une conduite répondant aux exigences de l'emploi
- Jouir des droits civils et politiques
- Être porteur d'un diplôme ou certificat d'études en rapport avec le niveau du grade à conférer.

Vous serez nommé après avoir accompli avec succès la période de stage requise.

3.4 *Et après la procédure de sélection ?*

Si vous êtes lauréat ?

Le classement des lauréats sera établi sur base des résultats obtenus à la partie « Entretien ». A égalité de points, la priorité sera donnée à la personne ayant obtenu le plus grand nombre de points à la partie « Motivation ». Si une égalité persiste, le classement sera établi de manière aléatoire.

Si vous faites partie de ceux qui ne peuvent pas immédiatement entrer en fonction, votre nom est repris dans une liste dans laquelle nous pouvons puiser dès qu'une place se libère à nouveau pour cette fonction.

Combien de temps cette liste reste-t-elle valable ?

Une liste de 10 lauréats au maximum, valable 6 mois, sera établie. Cette liste peut être prolongée 2 fois pour une période maximale d'un an, à la demande de l'organisme recruteur. Si plusieurs lauréats sont à égalité de points pour l'attribution de la dernière place, le nombre maximum de lauréats fixé est augmenté en leur faveur.

Si vous n'êtes pas lauréat ?

La procédure prend fin et vous n'êtes pas invité aux éventuelles épreuves suivantes de la même sélection.

Compte rendu

Après réception de votre résultat à une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 2 mois un compte rendu par écrit.

Représentation syndicale

Un délégué syndical peut assister à toute sélection organisée par talent.brussels. Les délégués syndicaux sont tenus par une obligation de discrétion en ce qui concerne les informations et les documents à caractère confidentiels.

Pas satisfait de la procédure

Vous pouvez envoyer une plainte à talent.brussels à l'adresse [plaintes-klachten@talent.brussels](mailto:klachten@talent.brussels).

Déposer une plainte

Lorsque vous participez à une procédure de sélection, vous pouvez déposer une plainte à tout moment de la procédure. Vous pouvez déposer une plainte si vous estimez que vous n'avez pas été suffisamment entendu par nos services, si vous estimez que la qualité de nos services est insuffisante ou si vous pensez avoir été traité injustement par l'un de nos employés.

Pour soumettre une plainte valide, vous devez d'abord avoir pris contact avec notre service Talent Acquisition via mytalentrecruitment@talent.brussels. Ce n'est que si vous estimez que les réponses obtenues par cette voie ne sont pas suffisantes, que vous pouvez déposer une plainte de manière valide. Vous devez ajouter vos communications (e-mails) avec la direction de Talent Acquisition au formulaire de plainte. Si vous ne le faites pas, votre

plainte sera rejetée et il vous sera demandé de contacter d'abord la direction de Talent Acquisition afin de trouver ensemble une solution.

La procédure à suivre pour déposer une plainte se trouve ici : [Transparence | talent.brussels](https://www.talent.brussels/fr/transparence)

Veuillez noter que, pour les procédures de sélection statutaire, vous devez déposer une plainte dans les 60 jours suivant la communication de votre résultat.

Consulter le service du médiateur de Bruxelles

Vous avez le sentiment que votre plainte n'a pas été suffisamment entendue ? Vous pouvez alors vous adresser en premier lieu au service de médiation de Bruxelles. Le service de médiation de Bruxelles vérifiera si votre plainte a été traitée correctement et entamera un dialogue avec talent.brussels pour trouver ensemble une solution. Le service de médiation ne peut suspendre ou annuler les décisions prises par talent.brussels.

Coordonnées du service de médiation de Bruxelles:

Rue de l'Oak 22

1000 Bruxelles

courrier@le-mediateur.be

Introduire un recours

Enfin, vous pouvez introduire un recours en annulation, éventuellement assorti d'une demande de suspension de l'exécution, auprès du Conseil d'État. Pour ce faire, vous devez envoyer un courrier recommandé au Conseil d'État (Rue de la Science 33, 1040 Bruxelles) dans les 60 jours calendrier suivant la réception de votre résultat.

Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure de recours à l'adresse : www.raadvanstate.be.

4. Données de contact Talent.brussels

Nom – Nora SERRAI Assistant(e) de sélection

E-mail : nserrai@talent.brussels

Tel : 0490 67 27 21

Boulevard Emile Jacqmain 20

1000 Bruxelles

www.talent.brussels

